

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mmes Isabelle DEGUETTE, Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESEY, MM. Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à Mme Esther BEUVE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESEY, M. Gilles MALICOT qui a donné à Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, MM. Manoël DUDOUIT, Yann LECUYER, Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage : 10 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Votants : 25

Délib. n°2021-077 : RH - assurance statutaire - approbation du nouveau contrat Gras Savoye

Dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 et du décret n°86-552 du 14/03/1986, le CDG 50 a par courrier informé la commune du lancement de la procédure de consultation lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le CDG 50 a par la suite communiqué à la commune les résultats de la consultation.

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaire relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14/03/1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements locaux ;

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Accepter la proposition suivante : **GRAS SAVOYE** courtier, gestionnaire du contrat groupe et **GROUPAMA** assureur.

1) Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL :

- Date d'effet de l'adhésion : **01/01/2022**
- Date d'échéance : **31/12/2025**
(possibilité de résilier à l'échéance du 1^{er} janvier, avec un préavis de 4 mois)

La base de l'assurance est constituée du **traitement indiciaire brut** soumis à retenue pour pension

- **Niveau de garantie :**

- ✓ Décès
- ✓ Accidents de service et maladies imputables au service (sans franchise)
- ✓ Congés de longue maladie et de longue durée (sans franchise)
- ✓ Maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption (sans franchise)
- ✓ Maladie ordinaire avec franchise de 10 fermes par arrêt, avec annulation de franchise pour les arrêts > 60 jours

- Taux de cotisation : **6,57 %**

2) Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC :

- Date d'effet de l'adhésion : **01/01/2022**

- Date d'échéance : **31/12/2025**

(possibilité de résilier à l'échéance du 1^{er} janvier, avec un préavis de 4 mois)

La base de l'assurance est constituée du **traitement indiciaire brut** soumis à retenue pour pension

- **Niveau de garantie :**

- ✓ Accidents de travail / maladie professionnelle (sans franchise)
- ✓ Congés de grave maladie (sans franchise)
- ✓ Maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption (sans franchise)
- ✓ Maladie ordinaire avec franchise de 10 fermes par arrêt

- Taux de cotisation : **1,28 %**

- Autoriser le Maire à adhérer aux présents contrats groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires, souscrits par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tous actes y afférents.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Laurent PIEN

